

Les rendez vous de la bibliothèque

Forum des Associations

Accueil des visiteurs le samedi 7 septembre 2024 de 9h à 12h

Exposition - "L'âge du bois – Le froid et le chaud du 13^è au 15^è siècle"

Exposition proposée par le Pays d'Art et d'Histoire du Beaujolais

Du 6 septembre au 22 septembre 2024 à la Bibliothèque

Tout public

Projection—"Vous avez dit Beaujolais"

Deux films "Vu du ciel" et "Carrefours" proposés par l'Académie de Villefranche et du Beaujolais, présentés par Daniel Paccoud.

Vendredi 4 octobre 2024 à 19h - Maison des Associations

Spectacle

Spectacle offert par les 13 médiathèques des Pierres dorées

"LE BALDABOOM"

Bal participatif ! Danses et musiques traditionnelles du monde

Samedi 12 octobre 2024

Dès 3 ans

Deux séances : 14h30 et 16h - Durée 1h

Domaine des Communes- 1277 Route des Crêtes- Anse

Réservations à la bibliothèque- Nombre de places limité

Etat Civil

Bienvenue à :

- Anna KAN SERPAULT, le 30 avril
- Léon RENAUDIER, le 4 mai
- Gaby HEILMANN, le 9 mai
- Marceau ROSSI, le 6 juin

Ils nous ont quittés :

- Paul MONNIER, le 27 avril
- Bernard VACHON, le 5 juin
- Germana DOMENICI, veuve COLLAUDIN, le 8 juin

Tous nos vœux de bonheur à :

- Elsa DEFRASNE et Nicolas BURDIN, le 1er juin
- Coralie SORNET et Youcef BENKOUIDER le 8 juin

Infos pratiques

MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi : 14h à 17h

Jeudi, vendredi, samedi : 9h à 12h

Tél : 04 74 65 63 90

Courriel : contact@mairie-pommiers.fr

Site : www.mairie-pommiers.fr

N° d'astreinte URGENCE : 06 07 38 04 37

BIBLIOTHEQUE

Horaires :

du 15 juillet au 19 août

Ouverture de la Bibliothèque **UNIQUEMENT** les mardis et les samedis aux horaires habituels.

- Mardi de 16h à 18h30
- Mercredi de 15h à 18h
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 04 74 07 05 66

Courriel : bibliotheque@mairie-pommiers.fr

Site : <https://bibliotheque.mairie-pommiers.fr>

DECHETTERIES

Munis de votre carte, quatre lieux sont possibles d'accès : Anse, Chazay, Theizé et St Laurent d'Oingt (chaque jour, l'une d'entre elles est ouverte)

Prochains Conseils municipaux

- 8 juillet
- 9 septembre

RÉPARE CAFÉ

TOUJOURS LE
2^{ÈME} SAMEDI
DU MOIS

Maison
des associations
De 9 h à 12 H

PROLONGEONS LA VIE DE NOS OBJETS !
APPRENONS À LES RÉPARER ENSEMBLE !



agenda 21
POMMIERS

abc 21



En lien avec la Commission Communale Développement Durable et Implication Citoyenne

Pommiers INFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

RETROUVEZ NOUS SUR WWW.MAIRIE-POMMIERS.FR

Edito

Après le départ de Solène THABUIS pour sa Savoie natale, une nouvelle secrétaire générale est arrivée à la direction de la Mairie.

Vous aurez donc le plaisir de rencontrer dorénavant Séverine MALHERBE qui a pris son poste le 17 Juin, nous lui souhaitons un bon accueil. Elle exerçait auparavant les mêmes fonctions à la Mairie de Charentay.

En ce début du mois de Juillet, je souhaite de bonnes vacances et un très bon été à tous.

Votre Maire,

René BLANCHET.

Ecole

La fin de l'année arrive à grands pas, avec les différents événements scolaires : spectacle, remise de calculettes aux CM2, olympiades et concours de boules carrées organisés par le personnel municipal sur le temps méridien. Le spectacle des élémentaires a été une belle réussite, alliant chants et chorégraphies sur le thème du cinéma. Cette représentation est l'aboutissement d'un travail collectif entre l'équipe pédagogique, l'intervenant de musique et des parents. Nous les remercions vivement.

Au niveau de l'école, suite à l'évolution des effectifs, nous avons une fermeture de classe en élémentaire pour la rentrée 2024/2025. L'école élémentaire comprendra 7 classes et la maternelle 4 classes. Les effectifs à la rentrée seront de 261 élèves, repartis comme suit, soit 98 en maternelle et 163 en élémentaire.

Au sujet de l'équipe pédagogique, nous avons quelques changements. Quatre enseignantes nous quittent : Mesdames Gervy, Tandé, Le Frapper, Dessolin, nous leur souhaitons une bonne rentrée sur leur nouveau poste. Barbara Gallic, ATSEM, suite à la réussite de son concours part dans un établissement plus important.

Et n'oublions pas, l'équipe service technique de la mairie qui va assurer divers travaux, déplacer des classes, afin que chaque enseignant et élève trouvent une école accueillante à la rentrée.

Les petites pommes

Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenu le mercredi 12 juin 2024, un nouveau bureau a été constitué dont voici la composition :

Présidente : Elisabeth Dos Santos
Secrétaire : Julia Guilloud
Trésorière : Muriel Paire Lisanti
Secrétaire suppléante : Aurélie Egidio
Trésorière suppléante : Odile Drouy
Membres actifs : Pauline Fabre et Myriam Fargeot



Réalisé par les membres de la commission communication : 1250 ex distribués par les conseillers municipaux.

Pour nous contacter : communication@mairie-pommiers.fr ; Retrouver toutes les infos sur : www.mairie-pommiers.fr

Les élus du CMJ en action

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes et les Jeunes Pommes Engagées de POMMIERS ont participé à la COMMUNAUTE DE COMMUNES à la Journée Intercommunale des jeunes

Le Samedi 4 mai, les Conseils Municipaux des Jeunes des 32 communes étaient invités à présenter leurs activités et leurs projets et à participer à des ateliers animés par l'Association Cap générations.

**Voyage à Paris 15 MAI 2024**

Cette journée a été organisée par la Communauté de Communes à destination des Conseils Municipaux des Jeunes et du Conseil Intercommunal des Jeunes.

Au programme, voyage en TGV jusqu'à Paris, puis visite de la Conciergerie pour revivre l'époque troublée de la Révolution Française, puis des Invalides avec le musée de l'Armée et le tombeau de Napoléon, ensuite, passage devant la Cathédrale Notre Dame de Paris encore en travaux, et visite de l'Hôtel de Lassay, résidence du président de l'Assemblée Nationale où les jeunes ont été reçus par Alexandre Portier, notre député.



Vous avez entre 12 ans et 17 ans, vous habitez à Pommiers et vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre commune, rejoignez à la rentrée, le groupe des Jeunes Pommes Engagées.

Faites-vous connaître auprès du secrétariat de la Mairie ou par Instagram Jeunes Pommes Engagées.

Classe en 2

"Le mai des peintres a accueilli avec succès 28 peintres. Une expo remplie de couleurs
la2.pommiers@gmail.com"

Le bureau de la classe en 2

*Classe en 3*

Une nouvelle édition du printemps des blancs s'est déroulée au Domaine Albert le 7 juin dernier. Barbecue, desserts maison et météo clémente : tout était réuni pour une soirée réussie !

Classe en 4

Le 24 mai dernier lors de notre assemblée générale nous avons procédé à l'élection de nouveaux membres du bureau suite à la démission de certains anciens membres, dont la présidente Céline PIERRE-LOUIS. Le nouveau bureau se compose donc ainsi:

Président : CHAVEL Baptiste
Trésorière : GIRIN Chloé
Secrétaire : MAHAUT Joël
Vice-président : BESSON Thierry
Trésorière adjointe : MAHUET Noémie
Secrétaire adjoint : BLEIN Anthony

Si vous souhaitez rejoindre la classe en 4, n'hésitez pas à nous contacter par mail : classe4pommiers@gmail.com

Classe en 5

AVIS à la Population faire savoir à vos familles, amis réseaux

Vendredi 12 juillet Feu d'artifice

Dès 19h30, venez déguster les burgers maison de la CLASSE EN 5 et ses délicieuses frites !

Pensez à réserver votre repas avec le QR code suivant :

Samedi 13 juillet 2024 à partir de 10h stade du GONDOIN - Concours de Boules, Pétanque et Lyonnaise Joueurs venez nombreux

VIVE LA 5 Contact : classecinqpommiers@gmail.com
tel 06 11 03 82 03 / 06 16 38 45 90

PIQUE NIQUE CLASSE EN 5 Le 9 juin 2024

Ambiance festive conviviale et sportive Pétanque

*Basket*

Le club de basket termine une saison très satisfaisante avec un titre de championne du Rhône de D3 pour l'équipe U13F en entente avec Anse et la montée en DM2 pour les seniors masculins.

Le club recherche pour la saison 2024-2025 des joueurs seniors masculins, mais aussi des féminines pour compléter l'équipe loisirs.

Le club accueille des joueurs filles et garçons à partir de 5 ans. Nous recherchons en particulier des filles et des garçons nés entre 2012 et 2017 pour compléter les équipes U9, U11 et U13.

Nous serions également très heureux de recruter de nouvelles personnes pour étoffer l'encadrement des équipes.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous dès maintenant à basket.pommiers@gmail.com ou par téléphone Elisabeth Thollet 06 70 30 28 48.

OSPP : une saison à la hauteur de ses ambitions

La première année post-terrain synthétique de l'Olympique Sportif Pouilly-Pommiers s'est achevée fin juin dans l'ambiance conviviale et festive de la Polygnoc Cup. Le tournoi organisé sur deux weekends aura rassemblé presque 250 joueurs âgés de 6 à 11 ans. Cette



première édition réussie est à l'image de la saison 2023-2024 du club, qui restera un millésime particulier. Si l'équipe sénior a remporté le championnat D4 en marquant plus de 100 buts, le club peut aussi se féliciter d'avoir su créer l'engouement chez les plus jeunes ou d'avoir formé une section féminine en janvier rassemblant déjà une quinzaine de joueuses. Pour Lucas Beaufils, président du club, « C'est une saison un peu spéciale puisque nous avons pris une nouvelle dimension cette année avec ce terrain synthétique. Mais tout le monde a mis la main à la pâte pour en faire une saison aboutie, que ce soit les encadrants, dirigeants et joueurs. » Le clap de fin a été donné le 6 juillet à la fête du foot où se tenait un tournoi interclasse. Rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison pleine de promesses, où l'équipe 1 qui évoluera dans une division supérieure aura à cœur de montrer de quoi elle est capable.

*Brèves de Conseil : nouveau tarif pour la cantine à la rentrée 2024*

Lors de la dissolution de l'association « Cantine » en 2019, la commune a repris cette compétence. A cette occasion un barème avait été fixé comprenant une part payée par les parents (4,40 €/repas) et une part supportée par la commune (2,00 €/repas). Ce barème n'avait pas évolué depuis cette date quand bien même le coût des repas avait évolué pour atteindre presque 7 € en 2023. Pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des coûts de personnel, le conseil municipal a voté en sa séance du 10 juin 2024 un nouveau barème qui entrera en application à la prochaine rentrée scolaire.

Le coût d'un repas comprenant toutes les dépenses liées au prix du repas facturé par le prestataire, les dépenses de personnels et les coûts de fonctionnement de la cantine est de 7,45 €. A la rentrée, la part payée par les parents passera de 4,4 € par repas à 5 € et la part supportée par la commune sera de 2,45 €/repas.

Pour mesurer l'importance de ce service municipal, il faut retenir que 29.083 repas ont été servis en 2023 par le restaurant des enfants de Pommiers.

AGENDA

5 juillet—Salle des fêtes

Soirée des rosés par Atouts Pommiers

7 juillet—Maison des Associations

2ème tour des élections législatives

11 juillet—Stade de boules

Concours de boules par l'Entente Bouliste

12 juillet—Salle des fêtes

Bal du 14 juillet par la Classe en 5

Feu d'artifice

13 juillet

Répare café à la maison des Associations

Concours de Boules par la Classe en 5

23 août—Salle des fêtes

Marché nocturne organisé par la Mairie

1er septembre—Eglise

Fête patronale—messe à 10h30 suivie d'un apéro et d'un repas partagé

3 septembre—Rue de la Mairie

Commémoration « 80 ans » de la libération de Pommiers

7 septembre—Salle des fêtes

Vente de brechets par la Classe en 7

Forum des association et Atouts Pommiers

13 septembre—Marché couvert

Afterwork par la Classe en 6

14 septembre—Maison des associations

Répare café

15 septembre—Salle des fêtes

Loto par le fleurissement

22 septembre—Salle des fêtes

Repas de la classe en 7

23 septembre—Maison des associations

AG de l'APE

27 septembre—Trézette

Apéro concert par la Classe en 9

12 octobre

Répare café à la Maison des Associations

Café des gnocs au Marché couvert

13 octobre—Salle des fêtes

Saveurs d'automne par la Classe en 8

19 octobre

Choucroute par la Classe en 0 à Trézette

Café des gnocs au Marché couvert

24-25-26 octobre—Trézette et marché couvert

Vente de fleurs par le fleurissement

31 octobre—Salle des fêtes

Halloween par l'APE



Les incivilités : chapitre 2

Dans le Pommiers Infos n°82, Monsieur le Maire poussait « un coup de gueule » et faisait part de son ras-le-bol des dégradations commises envers du matériel et du mobilier urbains. Si ces actes relèvent de jeunes, que la mairie commence à identifier, il y a d'autres incivilités qui relèvent de personnes bien plus âgées.

En effet, le stationnement en dehors des espaces prévus à cet effet fait partie de la liste des incivilités. On ne peut pas « poser » sa voiture n'importe où et une fois la portière claquée faire comme si de rien n'était. De tels comportements ne montrent pas l'exemple et c'est bien dommage car si on veut montrer aux jeunes que les règles en collectivités sont essentielles pour le « bien vivre ensemble », comment faire preuve d'exemplarité quant on s'affranchit des infractions.

Ainsi par exemple, la place devant la mairie n'est pas un lieu de stationnement. Il y a deux places de stationnement de courte durée pour permettre de se rendre à la mairie et une place de stationnement handicapé. Les véhicules qui stationnent sur la place occupent l'espace public : or l'espace public est inaliénable et imprescriptible ; qu'on se le dise ou bien on peut aussi relire l'article 537 du Code civil ! Le Code la route qualifie également ce stationnement de « gênant » et prévoit une amende de 2^{ème} de classe.

Le stationnement sur le trottoir n'est guère plus autorisé ou toléré. Se garer sur un trottoir est considéré comme un stationnement « très gênant » relevant des contraventions de 4^e classe, soit une amende forfaitaire de 135 €, majorée à 535 €.

Il y a aussi le stationnement abusif qui concerne un stationnement de plus de 7 jours. Plusieurs cas se rencontrent ainsi dans les rues de Pommiers avec des véhicules de loisirs qui occupent l'espace public à l'année !

Enfin, il y a encore le stationnement hors cases prévues à cet effet. Là également il y a lieu de considérer le stationnement comme « gênant », voire « très gênant » et peut même être considéré comme « dangereux » au niveau d'une intersection.

Ces stationnements illégaux ont bien souvent lieu après les horaires de notre policier municipal, mais sachez que la gendarmerie peut également verbaliser à l'occasion des rondes qu'ils effectuent.

Ce qui est dommage, c'est que bien souvent des emplacements de stationnement sont libres quelques mètres plus loin.

Lutte contre l'ambrosie

L'été est enfin arrivé et avec lui, la période de floraison de l'ambrosie, une plante envahissante et allergisante. Afin de protéger notre santé et notre environnement, il est crucial de renforcer notre vigilance et notre mobilisation contre cette plante nuisible.

Qu'est-ce que l'Ambrosie ?

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante invasive originaire d'Amérique du Nord. Elle se développe particulièrement bien dans les milieux perturbés tels que les bords de routes, les terrains vagues, et les zones agricoles. Sa pollinisation, qui a lieu de juillet à octobre, produit un pollen extrêmement allergisant. Une seule plante peut libérer jusqu'à plusieurs milliards de grains de pollen par saison, entraînant des réactions allergiques chez de nombreuses personnes.

Les Dangers de l'Ambrosie

Les symptômes allergiques provoqués par l'ambrosie sont similaires à ceux du rhume des foins : éternuements, écoulement nasal, conjonctivite, et dans les cas les plus sévères, crises d'asthme. Les personnes sensibles peuvent voir leur qualité de vie considérablement affectée durant la période de floraison.

Comment Reconnaître et Lutter contre l'Ambrosie ?

L'identification de l'ambrosie est essentielle pour agir efficacement. La plante se reconnaît à ses feuilles découpées et fines, ressemblant à celles de la carotte ou du fenouil. Elle peut atteindre une hauteur de 30 cm à 1,5 m.

Voici quelques mesures simples pour lutter contre l'ambrosie :

- Arracher les plantes : Si vous découvrez de l'ambrosie, arrachez-la de préférence avant la floraison (mi-juillet). Portez des gants et un masque pour éviter tout contact avec le pollen.
- Signaler sa présence : Informez la mairie de toute présence d'ambrosie sur les terrains publics. Utilisez les plateformes en ligne disponibles pour signaler sa présence <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr>

Nous comptons sur votre participation active pour protéger notre santé et notre environnement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'ARS

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/lutte-contre-lambrosie-en-auvergne-rhone-alpes



PROJET AGORA

Les Permis de Construire sont déposés pour la nouvelle salle des fêtes et pour les modifications de la maison des associations :

Pour la nouvelle salle des fêtes le permis est en cours d'instruction et le «groupe agora» qui suit le projet a opté pour un chauffage par **géothermie** : les différentes études réalisées par Géother puis le bureau d'études Betrec et par l'ALTE (Agence Locale de Transition Énergétique) sont concordantes pour dire que cette ressource en énergie est vraiment intéressante pour faire des économies de fonctionnement et le simplifier. La chaleur de la terre (env 13°) en hiver et sa fraîcheur en été reste stable et durable. 8 puits de forage seront nécessaires pour alimenter les 4 bâtiments de l'îlot Agora et une pompe à chaleur sera installée pour transformer cette ressource en chauffage l'hiver, distribué par la Centrale de Traitement de l'Air et en rafraîchissement l'été maintenant que les températures deviennent de plus en plus élevées. Le coût de cette installation est important mais nous pouvons faire appel à un tiers-investisseur qui en assurera l'investissement et la maintenance en nous en facturant l'utilisation à un coût étalé dans le temps.

Nous entrerons donc dès cet été dans la phase de consultations des entreprises ce qui nous laisse espérer un **début des travaux à l'automne**.

Pour la maison des associations, le permis est aussi en cours d'instruction pour la création d'une salle des jeunes dans le prolongement sud du rez-de-chaussée, le réaménagement de la salle d'évolution et l'extension sur la place des associations de la bibliothèque en médiathèque.

L'ancienne salle des fêtes restera bien en activité pendant les travaux, les salles d'animation du rez-de-chaussée de la MDA aussi et la vie associative de Pommiers pourra garder toute sa vitalité !

Pour le groupe Agora, Béatrice Pierquin

Fin d'intervention des pompiers pour la destruction de nids de guêpes ou de frelons

Par lettre circulaire du 27 juin 2024, Monsieur le Préfet du Rhône porte à la connaissance des maires que service départemental métropolitain d'incendie et de secours n'interviendra plus dès cet été pour la destruction d'hyménoptères (nids de guêpes et de frelons). D'une part, il s'agit de préserver la disponibilité des pompiers pour les situations d'urgences et d'autre part, ces services font l'objet de prestations d'entreprises du secteur concurrentiel. Pour la destruction de nids de frelons asiatiques, les particuliers peuvent faire appel au Groupement de défense sanitaire du Rhône en vue d'une intervention pour destruction via le site internet suivant : www.frelonasiatique.fr

Tennis

Deux évènements ont marqué le club sur ce deuxième trimestre :

–Sortie à l'Open Parc de Lyon le 22 mai : une quinzaine d'adhérents a pu assister à de beaux matchs sous une météo ensoleillée, bref, une super journée. Dommage que ce soit la dernière année où ce tournoi est organisé à Lyon !

–Fête du tennis à Pommiers le 15 juin : une journée très réussie pour une cinquantaine de participants avec cours d'essai, démonstration de Pickle ball et préinscriptions pour la saison prochaine... sans oublier les succulentes saucisses frites préparées par le club .

Cet évènement a été aussi l'occasion de présenter l'état d'avancement du projet du cours couvert avec la présence de Monsieur le maire : les travaux vont ainsi démarrer en octobre pour se terminer au printemps 2025.

Nous comptons déjà une quarantaine de préinscriptions pour septembre, ce qui est très encourageant... Si vous souhaitez nous rejoindre à la rentrée, nous vous donnons, rendez-vous au forum des associations début septembre ou bien contactez-nous par mail

(tennisclubpommiers@gmail.com)



Stages tennis

Stage proposé au mois de Juillet du 8 au 12, du 15 au 19 et du 22 au 26 :

- 9h à 10h30, 5 ans à 10 ans / 85 €
- 10h30 à 12h30 : 11 ans et plus / 105 €

Pour les adultes, du 8 au 12 et du 22 au 26, de 19h à 21h : 110 €. 50% d'arrhes à l'inscription.
Contact : François Aubry, 447 Rue des bas-sieux, Anse. Tel 06 99 17 45 35"

Bruits de voisinage, tous responsables, tous concernés

Malgré la météo quelque peu capricieuse de ce printemps, les beaux jours reviennent, et avec eux l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis et profiter des soirées en plein air dans les jardins des uns ou des autres.

Pour notre bien être à tous, faisons preuve de civisme et n'embêtons pas nos voisins, de jour comme de nuit, en évitant les nuisances sonores.

Le caractère nocif des nuisances sonores sur la santé publique est reconnu par le Code de la santé publique. « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (article R 1334-31 du Code de la santé publique).

Le tapage nocturne est une expression couramment utilisée pour décrire un comportement bruyant et perturbateur qui se produit la nuit.

Il est constaté lorsqu'un bruit répétitif, intensif, qui dure dans le temps, intervient entre 22h et 7h et perturbe le sommeil et le repos des autres résidents ou voisin.

Il peut être causé par :

- Des individus (cri, chant, ...)
- Des bruits de machines (instrument de musique, chaîne hi-fi, enceinte sonore, outil de bricolage, ...)
- Des animaux domestiques (aboiements...)
- Des klaxons de voiture

A noter :

Si la police constate le tapage nocturne, les auteurs des faits s'exposent à une amende forfaitaire de 68 euros (si payée sous 45 jours), sinon de 180 euros.

Quelques règles de bon voisinage :

Pour éviter le tapage nocturne et maintenir de bonnes relations de voisinage, il est essentiel de respecter certaines règles de bienséance, telles que :

- Respecter les horaires et éviter de faire du bruit excessif pendant les heures où la plupart des gens dorment ;
- Limiter le volume sonore de votre musique, votre téléviseur ou votre fête ;
- Faire attention aux bruits domestiques (aspirateurs, machine à laver, bricolage) ;
- Sensibiliser vos enfants sur le bruit qu'ils font et leur donner des règles ;

- Eduquez vos animaux de compagnie à ne pas aboyer ou faire du bruit de manière intempestive ;
- Être compréhensif si vos voisins vous font part de leurs préoccupations concernant le bruit que vous générez. Le respect mutuel et la communication sont essentiels pour maintenir la paix et la tranquillité dans un quartier. A l'occasion d'une fête à votre domicile, pensez à prévenir votre entourage, limiter le volume de la sonorisation, fermer portes et fenêtres et ne pas continuer à faire la fête sur le trottoir.

En faisant attention au bruit, vous participez à créer un environnement harmonieux pour tout le voisinage.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Avec l'arrivée des beaux jours, nous devons redoubler de vigilance face à un ennemi commun : le moustique tigre (*Aedes albopictus*). Cette espèce, facilement reconnaissable par ses rayures blanches et noires, est non seulement gênante mais peut également être vectrice de maladies telles que le chikungunya, la dengue et le virus Zika.

Pourquoi faut-il se mobiliser ?

Le moustique tigre est un insecte particulièrement résilient et capable de se reproduire dans de très petites quantités d'eau. Une simple soucoupe sous un pot de fleur peut suffire à la prolifération de ces moustiques. Leur présence pose un risque sanitaire sérieux, ce qui rend la lutte collective indispensable.

Les bons gestes à adopter :

Éliminer les eaux stagnantes : Videz ou couvrez tout récipient susceptible de retenir de l'eau (soucoupes, seaux, jouets, gouttières, bâches, pneus, etc.).

Entretien des espaces extérieurs : Taillez régulièrement les herbes hautes et les haies, et ramassez les feuilles mortes.

Protéger les réservoirs d'eau : Couvrez les citernes et autres réservoirs avec des moustiquaires ou des couvercles hermétiques.

Sensibiliser votre entourage : Informez vos voisins et amis sur les gestes à adopter pour éviter la prolifération des moustiques tigres.

Vivant dans un périmètre de 150 mètres autour du lieu de ponte, le moustique qui vous pique est le plus souvent né dans votre jardin ou à côté.

Ensemble, nous pouvons réduire la prolifération des moustiques tigres et protéger notre santé. Votre participation active est essentielle pour le bien-être de tous.



Bisou . . .

Acheter autrement avec la méthode BISOU

B comme besoin. A quel besoin cet achat répond-il ?

I comme immédiat. Est-ce que j'ai besoin de cet achat tout de suite ?

S comme semblable. Ai-je déjà un objet qui a cette utilité ?

O comme origine. D'où vient ce produit ?

U comme utile. Puis-je me passer de cet achat ?

Cette méthode relayée par le SYTRIVAL repose sur cinq questions simples à se poser pour éviter les dépenses inutiles et les achats impulsifs.

Elle nous aidera à évaluer chaque achat potentiel !

AGENDA

Samedi 13 juillet: Répare-café de 9h à 12h, Maison des Associations de Pommiers

Samedi 7 septembre: 9h-13h – Forum des Associations

Samedi 14 septembre: 9h - 12h, Répare-Café, Maison des Associations

Vendredi 20 septembre: 20h - 22h : conférence sur les légumineuses, Maison des Associations.

Samedi 21 septembre: 9h - 12h : découverte et dégustation de légumineuses, Marché de Trézette.

Samedi 5 octobre: 15h - 22h : atelier culinaire suivi d'un repas partagé, Salle des Fêtes.

Samedi 12 octobre: 9h - 12h, Répare-Café, Maison des Associations

Samedi 12 octobre: 9h - 12h, Atelier Lombri-composteurs, Maison des Associations

Le geste
durable
du mois

**Je ne mets ni papier, ni gros cartons
(cartons marrons) dans les poubelles
jaunes**

JUILLET 2024

QUINZAINE EUROPÉENNE du DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Voir dépliant joint)

A Pommiers **place aux légumineuses** ! Riches en protéines et en éléments nutritionnels, peu exigeantes en eau pour leur culture, bénéfiques pour l'environnement, les légumineuses sont pourtant peu consommées et sont souvent victimes de préjugés persistants. Nous redécouvrirons tout leur intérêt au cours de diverses animations :

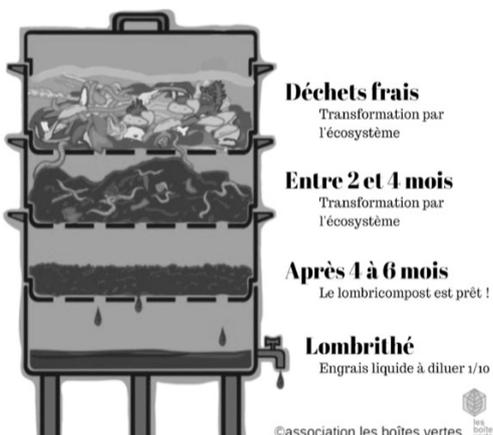
- conférence d'Audrey Cosson, chercheuse en sciences sensorielles et alimentaires à l'Institut Lyfe (ex. Institut Paul Bocuse)
- présentation, dégustation et vente sur le marché de Trézette.
- atelier culinaire avec Jean-François Prin, médaille d'or en équipe du concours culinaire militaire international 2024.
repas partagé sur le thème des légumineuses.

Le 12 octobre vous pourrez également échanger sur le principe de fonctionnement et les intérêts du lombricompostage, et si vous le souhaitez fabriquer un lombricomposteur et repartir avec.

Lombricompostage

Si un composteur classique ne vous convient pas (faute de place notamment si vous n'avez pas de jardin), le lombricompostage peut être une solution bien adaptée ! Peu encombrant, rapide, propre et sans odeur, il se base sur l'emploi de vers de compost appelés lombrics (ne vous inquiétez pas, ils n'envahiront pas votre cuisine !). Associés aux micro-organismes naturellement présents, les lombrics digèrent et transforment les déchets végétaux en compost et en engrais liquide très riches en nutriments.

Plus d'info : <https://plus2vers.com> / 06 70 97 15 85



MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR PARTAGÉ DANS VOTRE QUARTIER

Après l'ouverture de plusieurs sites de compostage partagé dans le centre Bourg qui ont immédiatement eu beaucoup de succès, la Commune de Pommiers souhaite développer de nouveaux sites de compostage pour les habitants qui ne possèdent pas de jardin ou qui ne souhaitent pas avoir de composteur à leur domicile.

Ces sites fonctionnant grâce à la mobilisation de **référents bénévoles** et d'**habitants**, nous sommes à la recherche de **volontaires** qui après une petite formation auront pour rôle de :

- Assurer le bon fonctionnement et le respect des consignes d'utilisation
- Informer et former les voisins sur le compostage
- Faire le lien avec la mairie et les services techniques

Si vous souhaitez mettre en place un site de compostage partagé dans votre quartier ou obtenir plus d'informations, contactez la mairie de Pommiers par mail à contact@mairie-pommiers.fr



Transport solidaire

Le transport solidaire fonctionne bien !

Une première réunion de bilan entre la quinzaine de bénévoles et le maire, René Blanchet, a montré la satisfaction des usagers : 69 courses effectuées, « le retour des bénéficiaires est positif, les personnes transportées apprécient ce transport porte à porte, elles soulignent l'impact relationnel que cela génère ».

Si vous êtes non autonomes ou sans moyen de locomotion, ce service est fait pour vous.

Laissez un message 48 h à l'avance :

- au **07 67 35 33 03** (répondeur écouté tous les jours)
- ou par mail à abc21@mailo.com



Vous serez recontactés très rapidement.

Commentaires, idées, suggestions, propositions d'action... nous sommes à votre écoute.
Pour nous joindre : communication@mairie-pommiers.fr ou abc21.pommiers@gmail.com